

## TARIFICATION DES AMENDES EN FRANCE

MOTIF DE LA VERBALISATION	PAIEMENT JUSQU'À 72H	PAIEMENT ENTRE 72H ET 2 MOIS (frais de dossier de 50€)
Sans titre de transport	<b>72 €</b>	<b>122 €</b> (72 € + 50 €)
Titre non valable		
PV d'incivilité	<b>150 €</b>	<b>200€</b> (150 € + 50 €)

### Montant de l'amende forfaitaire:

Articles 15 et suivants, et 22 et suivants du Décret no 2016-541 du 3 mai 2016: Article R.49-7 du Code de Procédure Pénale.

Montant des frais de dossier:

Article 25 du Décret no 2016-541 du 3 mai 2016; Article 529-4 du Code de Procédure pénale.

Tarification approuvée par l'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers le 09 novembre 2016 valable uniquement sur le territoire français.

## TARIFICATION DES AMENDES EN SUISSE

Pour la tarification des amendes sur le territoire suisse, se reporter au tarif T600.5 et conditions Mobilis qui fixent les montants des surtaxes / amendes. (Téléchargeables sur notre site [alsbusgex.com](http://alsbusgex.com))

Toutes demandes de renseignements ou toutes réclamations concernant le règlement et son applicabilité doivent être formulées exclusivement par écrit:

- Soit auprès du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers - Madame la Présidente - Bâtiment le Salève - 155 rue Ada Byron - 74160 Archamps

- Soit auprès du transporteur : Alsa Bustours Gex - 30 Rue Auguste Piccard Technoparc du Pays de Gex - 01630 Saint-Genis-Pouilly